

Débats Opinion

Bruxelles n'a pas le mono pôle du morcèlement

■ Les politiques flamands fustigent le morcèlement intenable du pouvoir politique à Bruxelles. A juste titre. Mais ils ne dénoncent que ce qui découle d'intérêts politiques francophones. Or, il faudrait aussi laisser tomber les tabous flamands pour améliorer la gestion.

Cela ne constituera sûrement pas la réponse principale à des problèmes aussi complexes et importants que la radicalisation et le terrorisme, mais le débat sur une fusion des six zones de police bruxelloises (et sur les compétences des dix-neuf communes) conserve toute sa pertinence. C'est donc une bonne chose que les partis flamands l'aient à nouveau remis à l'agenda. En théorie, il est bien entendu possible d'imaginer que la quasi-totalité des villes mondiales ne comprennent tout simplement pas à quel point il est génial de diviser une police urbaine en différents corps. Mais étant donné que c'est Bruxelles qui constitue l'exception à la règle, c'est plutôt à ses élus qu'il appartient d'en faire la preuve. Et des arguments réellement convaincants allant dans le sens du maintien de cet éparpillement policier n'ont pas encore fait surface.

Oui, on insiste inmanquablement sur la nécessité de sauvegarder la proximité mais des exemples, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, montrent que ce n'est pas incompatible avec un grand corps de police, que du contraire.

Obsessions communautaires

Derrière cet argument cousu de fil blanc se cachent des mobiles liés au pouvoir et dans ce cas précis, au pouvoir politique des bourgmestres bruxellois et plus généralement des partis francophones. Car transférer des compétences des communes à la Région renforce, selon eux, aussi le pouvoir des partis flamands. Ces derniers

disposent à la Région d'une représentation garantie au Parlement et de la moitié des postes ministériels au sein du gouvernement.

Ce genre d'obsessions communautaires et d'enjeux de pouvoir qui habitent les responsables politiques francophones ne devrait en aucun cas entraver les réformes nécessaires pour arriver à plus d'efficacité

et en finir avec ce morcèlement intenable, disent les partis flamands. Ils ont totalement raison. Mais ils sont aussi totalement hypocrites. Parce que pendant que les politiques flamands dénoncent avec virulence les aspects de la fragmentation qui découlent d'intérêts politiques francophones, ils restent étrangement muets sur d'autres éléments du même acabit qui résultent de leur volonté à eux, auxquels ils

se cramponnent avec autant d'acharnement que leurs collègues du sud du pays, et pour les mêmes motifs.

La fusion ou le morcèlement ?

Car si l'aversion des Flamands pour le morcèlement politique est vraiment aussi grande qu'ils le prétendent, ne devraient-ils pas également réfléchir au bien-fondé de l'existence de trois commissions communautaires à Bruxelles (française, flamande et commune) disposant chacune d'importantes compétences en matière de prévention et de radicalisation ?

Est-ce une idée si brillante de répartir, dans une ville multilingue comme Bruxelles, le suivi de condamnés en libération conditionnelle entre deux maisons de justice, une flamande et

une francophone ?

Est-il si judicieux d'avoir différents réseaux d'enseignement avec chacun ses propres programmes, objectifs et projets en matière de radicalisation ?

Mais le tabou flamand le plus contestable, c'est en réalité celui du morcèlement politique entre Bruxelles et sa périphérie. Non, la réalité urbaine bruxelloise ne peut pas être circonscrite à l'intérieur des frontières communales, comme les politiques francophones semblent le penser, mais elle peut tout aussi peu l'être dans les limites de la Région, comme les politiques flamands continuent à le prétendre.

En novembre dernier, le bourgmestre de Vilvorde, Hans Bonte (S.P.A.), a dé-

cidé, de sa propre initiative, de maintenir le degré de menace au niveau 4 dans sa ville, avant même que le conseil national de sécurité l'ait fait

pour la Région bruxelloise. C'est que Bruxelles et Vilvorde forment un seul et même espace sociologique en ce qui concerne la radicalisation, selon Bonte. Si Bruxelles est menacée, alors Vilvorde l'est aussi, estime-t-il et, bien entendu, il a raison. Mais on parle bien du même homme qui

prétendait, il y a à peine quelques années, que la criminalité était de nature totalement différente dans les deux villes et plaidait dès lors pour la création d'un parquet distinct pour Hal-Vilvorde.

À la demande des partis flamands, le parquet bruxellois a alors été scindé. Fragmenté, quoi. Dans le même temps, on a créé deux tribunaux à Bruxelles. Selon qu'un prévenu est francophone ou néerlandophone et commet un crime à l'intérieur ou en dehors des frontières régionales bruxelloises, il peut donc se retrouver confronté à l'une ou l'autre combinaison de parquet et de tribunal. Entre les zones de police bruxelloises et celles de la périphérie, il n'existe même pas d'accord de coopération.

Et si on allait au bout de la logique

Celui qui suit de façon cohérente une logique de sécurité, en se plaçant au-dessus des calculs politiques et des tabous communautaires, ne trouvera aucune raison valable pour limiter la fusion du corps de police bruxellois aux communes de la Région bruxelloise. Tout bien réfléchi, en se basant sur des critères de sécurité, il serait peut-être même plus logique de placer des communes comme Bruxelles-Ville et Schaerbeek dans la même zone que, mettons, Asse et Vilvorde, ou de les regrouper avec des communes résidentielles comme Uccle et Watermael-Boitsfort.

Mieux encore : faire correspondre directement le corps de police de la capitale avec la réalité métropolitaine de Bruxelles au sens large, comme c'est par exemple le cas depuis des années à Amsterdam.

À Anvers aussi, des voix s'élèvent à juste titre pour agrandir la zone de police au-delà des limites administra-

tives de la ville. Non pas que les choses avancent rapidement dans la métropole : saviez-vous que la commune de Brasschaat, en périphérie anversoise – dont le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) est le bourgmestre en titre – a toujours son propre corps de police, tout comme la commune voisine de Schoten ? La Région flamande n'en compte pas moins de 111. La situation est similaire en Région wallonne avec 72 zones de police. Même si l'on fusionnait les six zones de police bruxelloises, il y en aurait encore 184 dans tout le pays. À comparer avec les Pays-Bas où une récente réforme a abouti à la création d'un seul corps de police, divisé en dix unités régionales. Ou avec l'Allemagne, qui en compte 16. En Belgique, le morcèlement n'est pas un monopole bruxellois.

À y regarder de plus près, les politiques francophones disposent donc encore bien d'un argument massue pour repousser la discussion sur les zones de police et les communes : la malhonnêteté intellectuelle avec laquelle leurs homologues flamands mènent le débat. Tant les partis flamands que francophones restent donc figés dans leurs logiques communautaires et intérêts partisans. Et c'est comme cela que rien n'avance.

La politique de sécurité n'est qu'un exemple du morcèlement à outrance du pouvoir bruxellois. C'est seulement en laissant tomber les tabous politiques des deux côtés de la frontière linguistique que l'on pourra améliorer la gestion de la métropole bruxelloise dans l'intérêt de tous.

→ Titre original: *Ce qu'on morcelle nous-mêmes, on le morcelle mieux*
→ La chronique de Dave Sinardeet paraît un samedi sur deux dans La Libre.

Même si l'on fusionnait les six zones de police bruxelloises, il y en aurait encore 184 dans tout le pays.

DAVE SINARDEET

Professeur de sciences politiques à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Université Saint-Louis-Bruxelles.